

Séance du 28 janvier 2013

Date de la convocation :22/01/2013

Date d'affichage convocation :22/01/2013

Nombre de Membres		
en exercice	présents	pouvoirs
37	25	9
VOTE		
POUR	CONTRE	ABSTENTION
34	0	0

N°2013-01-01

Modification du tableau des effectifs

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mille treize et le vingt huit janvier à dix-huit heures, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, en salle de délibérations, sous la présidence de Monsieur Léopold ROSSO, Président.

Présents : Mmes et M : Enry BERNARD-BERTRAND - Cédric BONATO - Carine BORD - Annie BRACHET - Julien CANCE - Florence COMBE - Santiago CONDE - Diane COULOMB - Jean-Paul CUBILIER - André DELLA-SANTINA - Dominique DIAS - Alain FONTANES - Christine GROS - Jean-Louis GROS - Lionel JOURDAN - Fabrice LABARUSSIAS - Patricia LARMET - Etienne MOURRUT - Philippe PARASMO - Richard PAULET - Khadija PINCHON - Magali POITEVIN - Marie ROCA - Léopold ROSSO - Jean SPALMA

Absents ayant donné pouvoir : Mme Incarnation CHALLEGARD pour M. André DELLA SANTINA - M. Yves FONTANET pour M. Jean SPALMA - M. Noël GENIALE pour M. Léopold ROSSO - Mme Martine LAMBERTIN pour M. Jean-Louis GROS - M. André MORRA pour M. Cédric BONATO - Mme Christel PAGES pour Mme Khadija PINCHON - M. Laurent PELISSIER pour M. Alain FONTANES - M. Jacques ROSIER DUFOND pour Mme Christine GROS - M. Rodolphe TEYSSIER pour M. Santiago CONDE

Absents excusés : M. Bruno ALBET - Mme Laure PELATAN - Mme Maryline POUGENC

Secrétaire de séance : Mme Diane COULOMB

M. Enry BERNARD-BERTRAND, Vice-président, évoque la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ainsi que la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale.

A/ Afin de renforcer les équipes de la Communauté de Communes Terre de Camargue, il est envisagé de recruter des agents en Contrat d'Accompagnement vers l'Emploi (CAE) et des agents en Contrat d'Avenir. Il convient pour cela, de créer 3 emplois CAE à temps complet et 3 emplois en Contrat d'Avenir au tableau des effectifs.

B/ En raison de la mutation d'un Adjoint Administratif de 1ère classe de la Communauté de Communes Terre de Camargue à la Commune d'Aigues-Mortes, il est nécessaire de recruter un agent au service de la commande publique. Il convient pour cela de créer un emploi d'Adjoint Administratif de 2ème classe à temps complet et de supprimer, en parallèle, un emploi d'Adjoint Administratif de 1ère classe à temps complet.

C/ Afin des renforcer l'équipe du réseau de lecture publique suite à un départ à la retraite non remplacé à ce jour et conformément aux besoins requis en fonction du nombre d'habitants, il est nécessaire de créer un emploi d'Adjoint du Patrimoine de 2ème classe à temps complet et de supprimer en parallèle, un emploi d'Adjoint du Patrimoine de 1ère classe devenu vacant.

Il convient pour cela de modifier le tableau des effectifs de la façon suivante :

FILIERE	CREATION		SUPPRESSION	
	Nb de postes	Emploi et temps de travail	Nb de postes	Emploi et temps de travail
	3	CAE à temps complet		
	3	Contrats d'avenir à temps complet		
Administrative	1	Adjoint administratif de 2ème classe à temps complet	1	Adjoint administratif de 1 ^{ère} classe à temps complet
Culturelle	1	Adjoint du patrimoine de 2ème classe à temps complet	1	Adjoint du patrimoine de 1 ^{ère} classe à temps complet

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité:

- De modifier le tableau des effectifs comme indiqué ci-dessus,
- D'autoriser Monsieur le Président à signer toutes les pièces à intervenir et prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de cet acte.

Pour copie conforme
Fait à Aigues-Mortes, le 29 janvier 2013

Le Président,
Léopold ROSSO

Le Président :

- Certifiée, sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

- Informe qu'en vertu du décret n° 83-1025 du 28.11.1983, concernant les relations entre l'administration et les usagers – (J.O. du 03.12.1983) modifiant le décret n° 65-25 relatif aux délais de recours contentieux en matière administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification. Acte affiché le

Séance du 28 janvier 2013

Date de la convocation :22/01/2013

Date d'affichage convocation :22/01/2013

Nombre de Membres		
en exercice	présents	pouvoirs
37	25	9
VOTE		
POUR	CONTRE	ABSTENTION
34	0	0

N°2013-01-02

Avenant n°1 – Fourniture de composteurs individuels et lombricomposteurs – Lot 1

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mille treize et le vingt huit janvier à dix-huit heures, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, en salle de délibérations, sous la présidence de Monsieur Léopold ROSSO, Président.

Présents : Mmes et M : Enry BERNARD-BERTRAND - Cédric BONATO - Carine BORD - Annie BRACHET - Julien CANCE - Florence COMBE - Santiago CONDE - Diane COULOMB - Jean-Paul CUBILIER - André DELLA-SANTINA - Dominique DIAS - Alain FONTANES - Christine GROS - Jean-Louis GROS - Lionel JOURDAN - Fabrice LABARUSSIAS - Patricia LARMET - Etienne MOURRUT - Philippe PARASMO - Richard PAULET - Khadija PINCHON - Magali POITEVIN - Marie ROCA - Léopold ROSSO - Jean SPALMA

Absents ayant donné pouvoir : Mme Incarnation CHALLEGARD pour M. André DELLA SANTINA - M. Yves FONTANET pour M. Jean SPALMA - M. Noël GENIALE pour M. Léopold ROSSO - Mme Martine LAMBERTIN pour M. Jean-Louis GROS - M. André MORRA pour M. Cédric BONATO - Mme Christel PAGES pour Mme Khadija PINCHON - M. Laurent PELISSIER pour M. Alain FONTANES - M. Jacques ROSIER DUFOND pour Mme Christine GROS - M. Rodolphe TEYSSIER pour M. Santiago CONDE

Absents excusés : M. Bruno ALBET - Mme Laure PELATAN - Mme Maryline POUGENC

Secrétaire de séance : Mme Diane COULOMB

Mme Annie BRACHET, Vice-présidente, évoque la décision n°11-18 du 30/03/2012 transmise en Préfecture le 31/03/2011 relative au lot n°1 Fourniture de composteurs individuels – Lot n°2 Fourniture de lombricomposteurs pour la Communauté de Communes Terre de Camargue.

Un marché pour la fourniture de composteurs lot n°1, pour la gestion des déchets du territoire communautaire a été conclu avec l'entreprise PWS sise à Chalon/Saône Cedex – 71108 pour une durée allant du 1er avril 2011 jusqu'au 31 décembre 2013.

Les montants maximum en valeur pour les différentes durées du marché sont de :

Pour l'année 2011 (du 01/04/2011 – 31/12/2011)

Montant H.T. Maxi : 5 900,00 €

Pour l'année 2012 (du 01/01/2012 – 31/12/2012)

Montant H.T. Maxi : 5 900,00 €

Pour l'année 2013 (du 01/01/2013 – 31/12/2013)

Montant H.T. Maxi : 5 100,00 €

Le présent avenant a pour objet la cession du contrat de PWS FRANCE à CITEC ENVIRONNEMENT, nouveau titulaire.

La société PWS France est la filiale unique de la société CITEC ENVIRONNEMENT, société Anonyme, dont le siège social est NANTERRE (92700), 31 Rue des Hautes Pâtures. Dans un souci de simplification des structures juridiques et des activités des deux sociétés, CITEC ENVIRONNEMENT (mère) et PWS France (filiale), une opération de fusion / absorption sera engagée à compter du 01/02/2013. La société CITEC ENVIRONNEMENT deviendra titulaire et prestataire du contrat en référence.

A compter du 1er février 2013, le nouveau titulaire du contrat s'engage à reprendre purement et simplement l'ensemble des droits et obligations résultant du contrat initial.

Les clauses et conditions du contrat initial (et des précédents avenants éventuels) demeurent applicables dans la mesure où elles ne sont pas modifiées par le présent avenant.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité:

- D'adopter l'avenant n°1 au marché de Fourniture de composteurs individuels et lombricomposteurs – lot 1 fourniture de composteurs individuels dans les conditions ci-dessus évoquées.
- D'autoriser Monsieur le Président à signer toutes les pièces à intervenir et à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de cet acte.

Pour copie conforme
Fait à Aigues-Mortes, le 29 janvier 2013

Le Président,
Léopold ROSSO

Le Président :

- Certifié, sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

- Informe qu'en vertu du décret n° 83-1025 du 28.11.1983, concernant les relations entre l'administration et les usagers – (J.O. du 03.12.1983) modifiant le décret n° 65-25 relatif aux délais de recours contentieux en matière administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification. Acte affiché le

Séance du 28 janvier 2013

Date de la convocation :22/01/2013

Date d'affichage convocation :22/01/2013

Nombre de Membres		
en exercice	présents	pouvoirs
37	25	9
VOTE		
POUR	CONTRE	ABSTENTION
34	0	0

N°2013-01-03

Avenant n°1 – Maintenance, vérifications périodiques réglementaires des installations et équipements techniques des bâtiments communautaire – Lot 3

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mille treize et le vingt huit janvier à dix-huit heures, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, en salle de délibérations, sous la présidence de Monsieur Léopold ROSSO, Président.

Présents : Mmes et M : Enry BERNARD-BERTRAND - Cédric BONATO - Carine BORD - Annie BRACHET - Julien CANCE - Florence COMBE - Santiago CONDE - Diane COULOMB - Jean-Paul CUBILIER - André DELLA-SANTINA - Dominique DIAS - Alain FONTANES - Christine GROS - Jean-Louis GROS - Lionel JOURDAN - Fabrice LABARUSSIAS - Patricia LARMET - Etienne MOURRUT - Philippe PARASMO - Richard PAULET - Khadija PINCHON - Magali POITEVIN - Marie ROCA - Léopold ROSSO - Jean SPALMA

Absents ayant donné pouvoir : Mme Incarnation CHALLEGARD pour M. André DELLA SANTINA - M. Yves FONTANET pour M. Jean SPALMA - M. Noël GENIALE pour M. Léopold ROSSO - Mme Martine LAMBERTIN pour M. Jean-Louis GROS - M. André MORRA pour M. Cédric BONATO - Mme Christel PAGES pour Mme Khadija PINCHON - M. Laurent PELISSIER pour M. Alain FONTANES - M. Jacques ROSIER DUFOND pour Mme Christine GROS - M. Rodolphe TEYSSIER pour M. Santiago CONDE

Absents excusés : M. Bruno ALBET - Mme Laure PELATAN - Mme Maryline POUGENC

Secrétaire de séance : Mme Diane COULOMB

M. Jean-Paul CUBILIER, Vice-président, évoque la décision n°12-19 du 15/05/2012 transmise en Préfecture le 15/05/2011 relative au marché public pour la maintenance, les vérifications périodiques réglementaires des installations et équipements techniques des bâtiments communautaires.

Un marché public pour la maintenance, les vérifications périodiques réglementaires des installations et équipements techniques des bâtiments communautaires, décomposé en 6 lots, a été conclu pour le lot n°3 vérifications périodiques réglementaires et maintenance des équipements de sécurité incendie de la façon suivante :

- **Lot 3 – vérifications périodiques réglementaires et maintenance des équipements de sécurité incendie** : attribué à AMS INDUSTRIE sise à 30000 NIMES pour un montant annuel de 1 811€ HT soit 2165,96€ TTC.

Le marché est conclu pour une période initiale allant de la notification jusqu'au 31/12/2012.

Le marché peut être reconduit par période successive de 1 an pour une durée maximale de reconduction de 3 ans, sans que ce délai ne puisse excéder le 31 décembre 2015.

Le présent avenant a pour objet la cession du contrat d'AMS INDUSTRIE à ESSEMES SERVICES, nouveau titulaire.

Filiale du groupe AXTER, la société AMS a signé un accord de fusion avec une autre filiale du groupe: ESSEMES SERVICES, spécialisée dans l'installation et la maintenance de systèmes de sécurité incendie.

A compter du 1er janvier 2013, AMS opérera sous le nom d'ESSEMES SERVICES sise Agence Rhône Alpes, La Pointe d'Abeau – immeuble B - 23 Boucle de la Ramée, 38070 SAINT QUENTIN FALLAVIER. Le nouveau titulaire du contrat s'engage à reprendre purement et simplement l'ensemble des droits et obligations résultant du contrat initial.

Les clauses et conditions du contrat initial (et des précédents avenants éventuels) demeurent applicables dans la mesure où elles ne sont pas modifiées par le présent avenant.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité:

- Adopter l'avenant n°1 au lot 3 du marché public pour la maintenance, les vérifications périodiques réglementaires des installations et équipements techniques des bâtiments communautaires dans les conditions ci-dessus évoquées.
- Autoriser Monsieur le Président à signer toutes les pièces à intervenir et à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de cet acte.

Pour copie conforme
Fait à Aigues-Mortes, le 29 janvier 2013

Le Président,
Léopold ROSSO

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Séance du 28 janvier 2013

Date de la convocation :22/01/2013

Date d'affichage convocation :22/01/2013

Nombre de Membres		
en exercice	présents	pouvoirs
37	25	9
VOTE		
POUR	CONTRE	ABSTENTION
34	0	0

N°2013-01-04

**Tarif des surtaxes Eau Potable et
Assainissement
pour l'année 2013**

L'an deux mille treize et le vingt huit janvier à dix-huit heures, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, en salle de délibérations, sous la présidence de Monsieur Léopold ROSSO, Président.

Présents : Mmes et M : Enry BERNARD-BERTRAND - Cédric BONATO - Carine BORD - Annie BRACHET - Julien CANCE - Florence COMBE - Santiago CONDE - Diane COULOMB - Jean-Paul CUBILIER - André DELLA-SANTINA - Dominique DIAS - Alain FONTANES - Christine GROS - Jean-Louis GROS - Lionel JOURDAN - Fabrice LABARUSSIAS - Patricia LARMET - Etienne MOURRUT - Philippe PARASMO - Richard PAULET - Khadija PINCHON - Magali POITEVIN - Marie ROCA - Léopold ROSSO - Jean SPALMA

Absents ayant donné pouvoir : Mme Incarnation CHALLEGARD pour M. André DELLA SANTINA - M. Yves FONTANET pour M. Jean SPALMA - M. Noël GENIALE pour M. Léopold ROSSO - Mme Martine LAMBERTIN pour M. Jean-Louis GROS - M. André MORRA pour M. Cédric BONATO - Mme Christel PAGES pour Mme Khadija PINCHON - M. Laurent PELISSIER pour M. Alain FONTANES - M. Jacques ROSIER DUFOND pour Mme Christine GROS - M. Rodolphe TEYSSIER pour M. Santiago CONDE

Absents excusés : M. Bruno ALBET - Mme Laure PELATAN - Mme Maryline POUGENC

Secrétaire de séance : Mme Diane COULOMB

Monsieur Jean-Paul CUBILIER, Vice-président, évoque l'article L2224-11 du Code Général des Collectivités Territoriales qui prévoit que les services publics d'eau et d'assainissement soient financièrement gérés comme des services à caractère industriel et commercial.

Comme chaque année, l'Assemblée est tenue de voter le montant des surtaxes perçues par le fermier sur les factures d'eau potable et d'assainissement émises au cours de l'année 2013 et jusqu'au vote des surtaxes suivantes. Ces surtaxes constituent la ressource principale des budgets annexes de l'eau potable et de l'assainissement et doivent permettre leur équilibre.

Vu l'article L2224-12-4 du CGCT, issu de la loi LEMA (Loi sur l'Eau et les Milieux Aquatiques) fixant le plafond de la partie fixe des factures

Vu la circulaire NOR : DEV O 0815907C qui fixe les modalités de calcul du plafond de la part fixe.

Le rapporteur invite le Conseil Communautaire à prendre part au vote.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité:

- Fixe le tarif des surtaxes de l'eau potable et de l'assainissement pour l'année 2013 de la façon suivante :

EAU POTABLE	Tarif unitaire 2013
Part fixe	0,20 €
Tranche 1 de 0 à 80 m ³	Le mètre cube 0,10 €
Tranche 2 de 81 à 200 m ³	Le mètre cube 0,30 €
Tranche 3 > 200 m ³	Le mètre cube 0,40 €
ASSAINISSEMENT	Tarif unitaire 2013
Part fixe	13,40 €
Tranche 1 de 0 à 80 m ³	Le mètre cube 0,37 €
Tranche 2 de 81 à 200 m ³	Le mètre cube 0,39 €
Tranche 3 > 200 m ³	Le mètre cube 0,92 €

- Autorise Monsieur le Président à signer toutes les pièces à intervenir et prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de cet acte

**Pour copie conforme
Fait à Aigues-Mortes, le 29 janvier 2013
Le Président,
Léopold ROSSO**

Séance du 28 janvier 2013

Date de la convocation :22/01/2013

Date d'affichage convocation :22/01/2013

Nombre de Membres		
en exercice	présents	pouvoirs
37	25	9
VOTE		
POUR	CONTRE	ABSTENTION
34	0	0

N°2013-01-05

Schéma de convention d'objectifs avec l'association CANOE KAYAK Club Terre de Camargue

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mille treize et le vingt huit janvier à dix-huit heures, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, en salle de délibérations, sous la présidence de Monsieur Léopold ROSSO, Président.

Présents : Mmes et M : Enry BERNARD-BERTRAND - Cédric BONATO - Carine BORD - Annie BRACHET - Julien CANCE - Florence COMBE - Santiago CONDE - Diane COULOMB - Jean-Paul CUBILIER - André DELLA-SANTINA - Dominique DIAS - Alain FONTANES - Christine GROS - Jean-Louis GROS - Lionel JOURDAN - Fabrice LABARUSSIAS - Patricia LARMET - Etienne MOURRUT - Philippe PARASMO - Richard PAULET - Khadija PINCHON - Magali POITEVIN - Marie ROCA - Léopold ROSSO - Jean SPALMA

Absents ayant donné pouvoir : Mme Incarnation CHALLEGARD pour M. André DELLA SANTINA - M. Yves FONTANET pour M. Jean SPALMA - M. Noël GENIALE pour M. Léopold ROSSO - Mme Martine LAMBERTIN pour M. Jean-Louis GROS - M. André MORRA pour M. Cédric BONATO - Mme Christel PAGES pour Mme Khadija PINCHON - M. Laurent PELISSIER pour M. Alain FONTANES - M. Jacques ROSIER DUFOND pour Mme Christine GROS - M. Rodolphe TEYSSIER pour M. Santiago CONDE

Absents excusés : M. Bruno ALBET - Mme Laure PELATAN - Mme Maryline POUGENC

Secrétaire de séance : Mme Diane COULOMB

M. Santiago CONDE, Vice-président, évoque les statuts de la Communauté de Communes Terre de Camargue et notamment la compétence « Equipements sportifs d'intérêt communautaire »

La convention d'objectif a pour objet de définir les conditions dans lesquelles la Communauté de Communes apporte son soutien aux activités d'intérêt général que l'association « *Canoë Kayak club Terre de Camargue* », met en œuvre, conformément à ses statuts, pour le compte de la communauté, pour une période s'étalant sur deux exercices budgétaires, du 1^{er} janvier 2013 au 31 décembre 2014.

Les activités de l'association précitée susceptibles d'être prises en compte par la Communauté de Communes au titre de la présente convention sont les suivantes :

- 1) L'accueil des publics cibles de la communauté de Communes, dans le cadre de journées de découverte de cette discipline sportive.
- 2) La sensibilisation à la question environnementale.
- 3) La promotion du territoire.

Pour les activités se déroulant dans l'année 2013, le montant de la subvention de fonctionnement que la Communauté de Communes s'engage à verser à l'association, sous réserve du vote des crédits nécessaires par le Conseil Communautaire, sera versée à la notification de la présente convention et après réception de tous les documents réclamés et validés par les services communautaires.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité:

- D'adopter le schéma de convention d'objectifs avec l'association « CANOE KAYAK Club Terre de Camargue » dans les conditions ci-dessus évoquées.
- D'autoriser Monsieur le Président à signer toutes les pièces à intervenir et à prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de cet acte.

Pour copie conforme
Fait à Aigues-Mortes, le 29 janvier 2013

Le Président,
Léopold ROSSO

Le Président :

- Certifiée, sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.

- Informe qu'en vertu du décret n° 83-1025 du 28.11.1983, concernant les relations entre l'administration et les usagers – (J.O. du 03.12.1983) modifiant le décret n° 65-25 relatif aux délais de recours contentieux en matière administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification. Acte affiché le

Séance du 28 janvier 2013

Date de la convocation :22/01/2013

Date d'affichage convocation :22/01/2013

Nombre de Membres		
en exercice	présents	pouvoirs
37	25	9
VOTE		
POUR	CONTRE	ABSTENTION
34	0	0

N°2013-01-06

**Schéma de convention d'objectifs
avec l'association AVIRON Club
Terre de Camargue**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

L'an deux mille treize et le vingt huit janvier à dix-huit heures, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, en salle de délibérations, sous la présidence de Monsieur Léopold ROSSO, Président.

Présents : Mmes et M : Enry BERNARD-BERTRAND - Cédric BONATO - Carine BORD - Annie BRACHET - Julien CANCE - Florence COMBE - Santiago CONDE - Diane COULOMB - Jean-Paul CUBILIER - André DELLA-SANTINA - Dominique DIAS - Alain FONTANES - Christine GROS - Jean-Louis GROS - Lionel JOURDAN - Fabrice LABARUSSIAS - Patricia LARMET - Etienne MOURRUT - Philippe PARASMO - Richard PAULET - Khadija PINCHON - Magali POITEVIN - Marie ROCA - Léopold ROSSO - Jean SPALMA

Absents ayant donné pouvoir : Mme Incarnation CHALLEGARD pour M. André DELLA SANTINA - M. Yves FONTANET pour M. Jean SPALMA - M. Noël GENIALE pour M. Léopold ROSSO - Mme Martine LAMBERTIN pour M. Jean-Louis GROS - M. André MORRA pour M. Cédric BONATO - Mme Christel PAGES pour Mme Khadija PINCHON - M. Laurent PELISSIER pour M. Alain FONTANES - M. Jacques ROSIER DUFOND pour Mme Christine GROS - M. Rodolphe TEYSSIER pour M. Santiago CONDE

Absents excusés : M. Bruno ALBET - Mme Laure PELATAN - Mme Maryline POUGENC

Secrétaire de séance : Mme Diane COULOMB

M. Santiago CONDE, Vice-président, évoque les statuts de la Communauté de Communes Terre de Camargue et notamment la compétence « Equipements sportifs d'intérêt communautaire »

La convention d'objectif a pour objet de définir les conditions dans lesquelles la Communauté de Communes apporte son soutien aux activités d'intérêt général que l'association « AVIRON club Terre de Camargue », met en œuvre, conformément à ses statuts, pour le compte de la communauté, pour une période s'étalant sur deux exercices budgétaires, du 1^{er} janvier 2013 au 31 décembre 2014.

Les activités de l'association précitée susceptibles d'être prises en compte par la Communauté de Communes au titre de la présente convention sont les suivantes :

- 1) L'accueil des publics cibles de la communauté de Communes, dans le cadre de journées de découverte de cette discipline sportive.
- 2) La sensibilisation à la question environnementale.
- 3) La promotion du territoire.

Pour les activités se déroulant dans l'année 2013, le montant de la subvention de fonctionnement que la Communauté de Communes s'engage à verser à l'association, sous réserve du vote des crédits nécessaires par le Conseil Communautaire, sera versée à la notification de la présente convention et après réception de tous les documents réclamés et validés par les services communautaires.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité:

- D'adopter le schéma de convention d'objectifs avec l'association « AVIRON Club Terre de Camargue » dans les conditions ci-dessus évoquées.
- D'autoriser Monsieur le Président à signer toutes les pièces à intervenir et à prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de cet acte.

Pour copie conforme
Fait à Aigues-Mortes, le 29 janvier 2013

Le Président,
Léopold ROSSO

Séance du 28 janvier 2013

Date de la convocation :22/01/2013

Date d'affichage convocation :22/01/2013

Nombre de Membres		
en exercice	présents	pouvoirs
37	25	9
VOTE		
POUR	CONTRE	ABSTENTION
34	0	0

N°2013-01-07

**Tarifs du Centre Aqua Camargue
Année 2013**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mille treize et le vingt huit janvier à dix-huit heures, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, en salle de délibérations, sous la présidence de Monsieur Léopold ROSSO, Président.

Présents : Mmes et M : Enry BERNARD-BERTRAND - Cédric BONATO - Carine BORD - Annie BRACHET - Julien CANCE - Florence COMBE - Santiago CONDE - Diane COULOMB - Jean-Paul CUBILIER - André DELLA-SANTINA - Dominique DIAS - Alain FONTANES - Christine GROS - Jean-Louis GROS - Lionel JOURDAN - Fabrice LABARUSSIAS - Patricia LARMET - Etienne MOURRUT - Philippe PARASMO - Richard PAULET - Khadija PINCHON - Magali POITEVIN - Marie ROCA - Léopold ROSSO - Jean SPALMA

Absents ayant donné pouvoir : Mme Incarnation CHALLEGARD pour M. André DELLA SANTINA - M. Yves FONTANET pour M. Jean SPALMA - M. Noël GENIALE pour M. Léopold ROSSO - Mme Martine LAMBERTIN pour M. Jean-Louis GROS - M. André MORRA pour M. Cédric BONATO - Mme Christel PAGES pour Mme Khadija PINCHON - M. Laurent PELISSIER pour M. Alain FONTANES - M. Jacques ROSIER DUFOND pour Mme Christine GROS - M. Rodolphe TEYSSIER pour M. Santiago CONDE

Absents excusés : M. Bruno ALBET - Mme Laure PELATAN - Mme Maryline POUGENC

Secrétaire de séance : Mme Diane COULOMB

Monsieur Santiago CONDE, Vice-président, évoque les statuts de la Communauté de Communes Terre de Camargue et propose de fixer les tarifs du Centre Aqua Camargue pour l'année 2013.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité :

- D'adopter les tarifs du Centre Aqua Camargue pour l'année 2013, comme indiqué dans les tableaux ci-dessous :

Désignation des prestations	TARIFS 2013 (€)
Carte magnétique	
Ø Prix unitaire de la carte magnétique (achat obligatoire pour 10 ou 20 entrées ou 15 heures)	1,10
ENTREE UNITAIRE	
Ø Plein tarif adulte	4,10
Ø Plein tarif enfant (enfant de 3 à 16 ans).	3,10
Ø Tarif réduit (RMI chômeur, étudiant, PMR) Présentation de la carte obligatoire	3,10
Ø Enfant de moins de 3 ans	gratuit
CARTE D'ENTREES	
Ø Carte de 10 entrées enfants (enfant de 3 à 16 ans) (validité de 6 mois)	23,00
Ø Carte de 20 entrées enfants (enfant de 3 à 16 ans) (validité de 12 mois)	45,00
Ø Carte de 10 entrées adultes (validité de 6 mois)	32,00
Ø Carte de 20 entrées adultes (validité de 12 mois)	64,00
Ø Carte de 10 entrées tarif réduit (RMI chômeur, étudiant, PMR)	27,60
TARIFICATION FAMILLE	
Ø 1 adulte + 1 enfant (3 à 16 ans)	5,70
Ø 1 adulte + 2 enfants (3 à 16 ans)	8,20
Ø 2 adultes + 1 enfant (3 à 16 ans)	8,70
Ø 2 adultes + 2 enfants (3 à 16 ans)	11,30
Ø Pour tout enfant supplémentaire	2,10
ESPACE détente + piscine	
Ø Tarif unique adulte	7,20
Ø Carte de 10 entrées (validité de 6 mois)	61,00
Ø Abonnement trimestre tarif réduit demandeurs d'emploi, RMI, étudiants	131,00
Ø Abonnement trimestre tarif plein	154,00
Ø Abonnement annuel tarif réduit demandeurs d'emploi, RMI, étudiants	348,00
Ø Abonnement annuel tarif plein	409,00

Désignation des prestations		TARIFS 2013 (€)
LOCATION de ligne d'eau à l'heure		
Ø Location de ligne d'eau dans le cadre associatif		15,50
Ø Location de ligne d'eau hors cadre associatif		25,50
CENTRE de loisirs		
Ø Centre de loisirs du territoire de la communautaire		1,05
Ø Centre de loisirs hors du territoire de la communauté		2,05
STAGE DE NATATION		
Ø Forfait stage de natation (5 jours)		255,00
COMITE D'ENTREPRISE		
Par 30 entrées (extrait de délibération du CE obligatoire)		76,50
Abonnement Piscine		
Ø Trimestriel piscine enfant, PMR, demandeurs d'emploi, RMI, étudiants		58,00
Ø Trimestriel piscine adulte.		67,00
Ø Annuel piscine enfant, PMR, demandeurs d'emploi, RMI, étudiants		183,00
Ø Annuel piscine adulte.		215,00
Abonnement Aquagym		
Ø Trimestriel aquagym		61,00
Ø Trimestriel aquagym	2 fois par semaine. , PMR, demandeurs d'emploi, RMI, étudiants	103,00
Ø Trimestriel aquagym		113,00
Ø Annuel aquagym		144,00
Ø Annuel aquagym		225,00
Ø Annuel aquagym		266,00
Ø Carte de 10 cours		46,00
Ø 1 cours à l'unité		5,10
Abonnement Espace Détente + piscine		
Ø Trimestriel espace détente + piscine		154,00
Ø Trimestriel espace détente + piscine, PMR, demandeurs d'emploi, RMI, étudiants		131,00
Ø Annuel espace détente + piscine, PMR, demandeurs d'emploi, RMI, étudiants		348,00
Ø Annuel espace détente + piscine		409,00

Désignation des prestations	TARIFS 2013 (€)
Natation apprentissage	
cours de natation 1 séance	13,50
cours de natation 10 séances	122,00
Natation perfectionnement	
Activité du mercredi enfants (découverte, école natation) carte 20 séances	71,50
activités adultes perfectionnement (carte de 15 heures)	49,00
Aquabike	
Carte de 10 cours avec moniteur	92,00
Cours à l'unité avec moniteur	10,50
Location vélo + entrée piscine	6,70
Location vélo avec abonnement en cours de validité	2,60

- D'autoriser Monsieur le Président à signer toutes les pièces à intervenir et à prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de cet acte.

Pour copie conforme
Fait à Aigues-Mortes, le 29 janvier 2013
Le Président,
Léopold ROSSO

Le Président :

- Certifie, sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

- Informe qu'en vertu du décret n° 83-1025 du 28.11.1983, concernant les relations entre l'administration et les usagers – (J.O. du 03.12.1983) modifiant le décret n° 65-25 relatif aux délais de recours contentieux en matière administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification. Acte affiché le